

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire du SIMAJE, collectivité de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la Loi NOTRe du 07/08/2015). D'autre part, le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication, de transmission et le contenu du rapport qui est présenté à l'assemblée délibérante.

Il doit avoir lieu dans un délai de dix semaines maximum précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

Les principales ressources du SIMAJE reposant sur les contributions des communes membres, il est intéressant d'analyser l'environnement économique et les finances communales en 2024.

LE CONTEXTE LEGISLATIF 2024

La loi de finances 2024 s'inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui fixe la trajectoire des finances publiques sur 5 ans.

La croissance de 1 % en 2023, est prévue à 1,4 % en 2024, hypothèse optimiste pour de nombreux experts dans un contexte économique toujours structuré autour du sujet inflation.

L'inflation de 4,8 % en 2023 devrait décélérer progressivement pour passer de 2,6 % en 2024 à 1,75 % en 2026.

L'objectif est également de réduire le déficit public à l'horizon 2027 au seuil de 3 % exigé par les institutions européennes.

Nous citerons ci-après les principales dispositions financières et fiscales de la loi de Finances impactant les collectivités locales :

- Les concours financiers de l'Etat :

Les concours financiers aux collectivités locales devraient augmenter de 320 Millions d'euros.

La DGF pour les communes s'élève à 18,9 Milliards d'euros, ne sera pas indexée sur l'inflation comme cela était demandé par les associations d'élus locaux.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait être augmentée dans le souci de poursuivre la péréquation entre les collectivités.

L'enveloppe du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est abondée de 440 Millions d'euros par la prise en compte de l'article 2112 pour les dépenses liées aux terrains jusqu'alors inéligibles.

Le Fonds vert instauré en 2023, est pérennisé. L'enveloppe pour la dotation de valorisation des aménités rurales (anciennement biodiversité) est réévaluée à la hausse.

En revanche, le filet de sécurité instauré pour lutter contre la hausse des dépenses d'énergie n'est pas reconduit.

- Les dispositions fiscales :

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales calculé sur l'inflation est de 3,8 % mais ne s'applique pas sur le foncier bâti des locaux professionnels.

La suppression de la CVAE sera finalement échelonnée jusqu'en 2027.

Dans les petites communes, sera maintenu le bouclier tarifaire pour l'électricité. L'amortisseur électricité est également prolongé en 2024 avec des modifications de taux et de seuil d'éligibilité.

- Les autres mesures :

Une réforme importante du financement de l'Agence de l'eau est engagée : le décret d'application est en attente à ce jour.

Le pilotage financier se devra d'être « vert » : une annexe obligatoire au compte administratif 2024 devra rendre compte de l'impact du budget pour la transition écologique sur les dépenses d'investissement dans un premier temps.

Le Compte Financier Unique (CFU) qui compile en un seul document budgétaire les résultats d'un exercice sera obligatoire en 2026. Cette disposition avait déjà été évoquée du fait du changement de référentiel budgétaire et comptable M57.

LE CONTEXTE LOCAL

En 2023, le budget de fonctionnement du SIMAJE est toujours impacté par le coût de l'énergie mais aussi par l'augmentation des prix de l'alimentation en raison notamment de l'inflation.

Les contributions des communes étant quant à elles figées depuis 2018, le SIMAJE a pu dégager un excédent de fonctionnement de 2 573 451,37 € que nous retrouverons dans le résultat de l'exercice 2023.

L'exercice 2023 enregistre un résultat de fonctionnement de 717 455 € en augmentation par rapport à 2022.

Des investissements sur les écoles se sont poursuivis en 2023, mais certains projets ont été décalés comme les travaux du multi accueil 59 places et de la cuisine centrale en attente de la restitution d'études complémentaires.

L'exercice 2023 se termine avec un excédent d'investissement de 212 814 €.

Les excédents capitalisés seront nécessaires pour autofinancer à compter de 2024 et les années suivantes les projets du multi accueil et de la cuisine centrale.

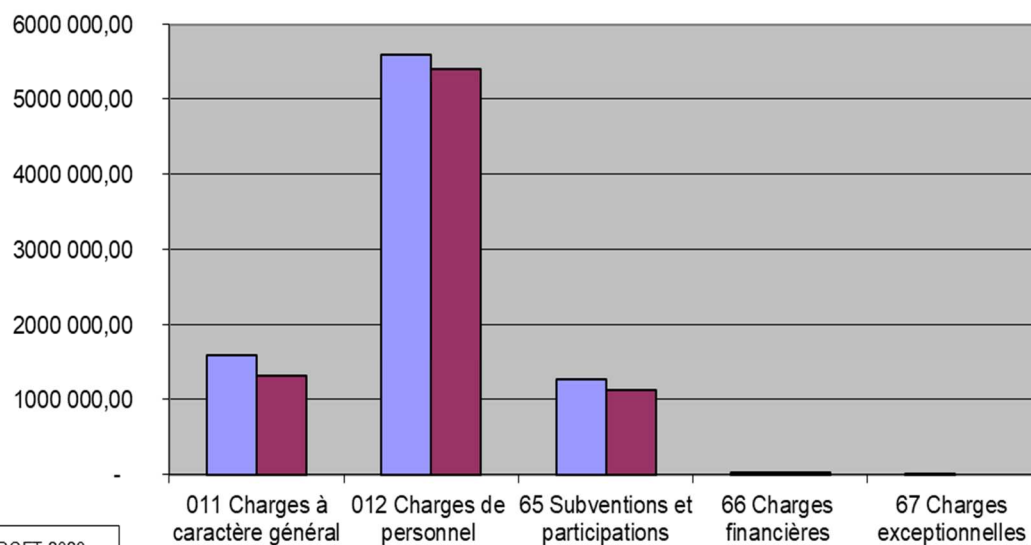
LES RESULTATS 2023

(ces résultats sont donnés à titre provisoire sur la base des éléments connus à ce jour, ils sont susceptibles d'être modifiés tant que l'exercice 2023 n'est pas clôturé)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

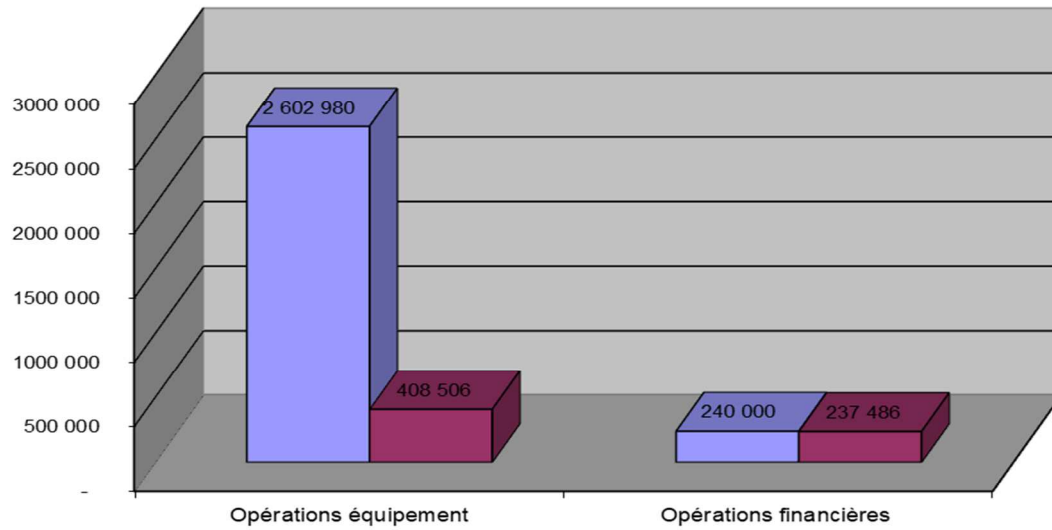
Chapitres dépenses	BUDGET 2023	RÉALISE 2023	Chapitres Recettes	BUDGET 2023	RÉALISE 2023
011 Charges à caractère général	1 601 040,00	1 320 671,31	013 Atténuations de charges	55 500,00	71 767,73
012 Charges de personnel	5 600 000,00	5 415 826,86	70 Produits des services	516 500,00	707 447,03
65 Subventions et participations	1 274 104,00	1 118 839,98	74 Dotations et Participations	7 587 820,63	7 968 496,69
66 Charges financières	36 000,00	33 416,41	75 Revenus des immeubles	13 208,00	13 366,88
67 Charges exceptionnelles	500,00	-	77 Produits exceptionnels		15 143,98
Dépenses imprévues	120 000,00				
Total Opérations réelles	8 631 644,00	7 888 754,56	Total Opérations réelles	8 173 028,63	8 776 222,31
Amortissements	180 000,00	177 512,65	Reprise de subvention	7 500,00	7 500,00
Virement à la section d'investissement	1 942 336,00		Excédent reporté 2022	2 573 451,37	
TOTAL DEPENSES	10 753 980,00	8 066 267,21	TOTAL RECETTES	10 753 980,00	8 783 722,31
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023					717 455,10
RÉSULTAT AVEC EXCÉDENT REPORTE DE 2023					3 290 906,47

EXECUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2023	RÉALISE 2023	RECETTES	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
Opérations équipement	2 602 980,00	408 506,20	Subventions	80 193,50	77 560,81
Opérations financières	240 000,00	237 485,86	Emprunts		
Intégrations	100 000,00	98 580,46	Amortissements Intégrations	280 000,00	276 093,11
Reprise de subventions	7 500,00	7 500,00	Fctva 2021	57 893,58	57 679,81
			Affectation résultat 2022	553 553,61	553 553,61
			Virt section de fonctionnement	1 942 336,00	
Total	2 950 480,00	752 072,52	Total	2 913 976,69	964 887,34
Restes à réaliser		385 066,00	Restes à réaliser		
			Excédent reporté	36 503,31 €	
Résultat d'investissement définitif		- 135 747,87			

EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

■ BUDGET 2023 ■ REALISE 2023

EPARGNE BRUTE

L'épargne brute est estimée à 887 467,75 €.

Le niveau d'épargne nette de l'exercice 2023 est estimé à 649 981,89 €.

Pour rappel, l'Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Remboursement du Capital de la Dette de l'exercice.

Elle mesure la capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 057 323	1 273 973	1 601 040	1 320 671	1 560 000
012 - Charges de personnel	4 873 011	5 314 304	5 600 000	5 415 827	5 700 000
65 - Autres charges de gestion courante	1 259 509	1 118 317	1 274 104	1 118 840	1 266 820
66 - Charges financières	47 294	36 541	36 000	33 416	34 000
67 - Charges exceptionnelles	56	96	500	-	400
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 237 193	7 743 231	8 511 644	7 888 754	8 561 220
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
013 - Atténuations de charges	101 920	144 685	55 500	71 768	63 500
70 - Produits des services	539 523	588 351	516 500	707 447	305 500
74 - Dotations et participations	7 645 896	7 623 444	7 587 821	7 968 497	7 966 813
75 - Autres produits de gestion courante	8 289	8 398	13 208	13 367	15 008
77 - Produits exceptionnels	6 270	4 136		15 144	-
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 301 898	8 369 014	8 173 029	8 776 223	8 350 821

INVESTISSEMENT

DÉPENSES INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Opérations d'équipement	328 529	560 299	2 602 980	408 506	3 556 160
Opérations financières	231 463	234 960	240 000	237 486	240 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	559 992	795 259	2 842 980	645 992	3 796 160
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Subventions	106 559	154 295	80 194	77 561	435 180
Fctva sur N-2	205 045	86 725	57 894	57 680	91 154
Emprunts	-	-	-	-	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	311 604	241 020	138 088	135 241	526 334

LES ORIENTATIONS 2024

Un budget de fonctionnement en légère diminution par rapport au budget voté en 2023.

Les montants estimés du budget 2024 sont donnés à titre indicatif et pourraient faire l'objet de modifications d'ici le vote du budget si nécessaire sans modifier de manière significative les grandes masses et les équilibres financiers.

I - FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à **8,62 M € (8 561 220 €+ provisions 60 000 €)** dont :

Les charges à caractère général estimées à **1 560 000 €**

BP 2022	RÉALISÉ 2022	BP 2023	RÉALISÉ 2023	Prévisionnel 2024
1 592 207 €	1 273 973 €	1 601 040 €	1 320 671 €	1 560 000€

Les frais d'administration comprennent les frais de fonctionnement de la structure : fournitures de bureau, assurances, frais d'insertion liés aux marchés publics, documentation, frais d'affranchissement. Les marchés des assurances ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2024 pour 4 ans.

Une enveloppe de 78 000 € est prévue pour **les dépenses informatiques** : dépenses de petit équipement, maintenance, location, abonnements téléphoniques et internet. Une convention va être établie avec la ville de Lourdes qui adhère au Réseau des acheteurs publics (RESAH), centrale d'achat qui permet de bénéficier d'offre tarifaire. Les coûts de l'abonnement aux lignes de téléphonies mobiles seront ainsi payés par la ville de Lourdes et le SIMAJE remboursera ces frais.

Le service de prévention envisage une intervention PAMAL (Prévention des Accidents et Maladies de l'Appareil Locomoteur) destinée à dépister et réduire les facteurs de risques TMS (troubles musculo-squelettiques) des ATSEM. Des subventions pourront être sollicitées pour cette mission.

Au niveau des services techniques le budget est estimé à 534 900 € : sont prévues des peintures dans les écoles d'Honoré Auzon, Lézignan et l'Ophite et dans les locaux de l'inspection académique. Les consommations au niveau des fluides devraient se stabiliser.

Concernant le Service scolaire, péri scolaire et extrascolaire : le budget est estimé à 837 100 €. Le déploiement du plan de formation pour la professionnalisation des agents d'un montant de 23 000 euros se poursuit correspond à :

- une formation BPJEPS pour un responsable de structure par an,
- cinq formations CQP périscolaire par an pour cinq animateurs,
- deux formations BAFD.

Quelques exemples de Projets 2024 du service :

▪ **Relais Petite Enfance**

Dans le cadre de la réforme de l'ensemble des modes d'accueil petite enfance, le Relais Petite Enfance (RPE) ne fait pas exception, il doit lui aussi s'ouvrir à une démarche plus globale et surtout dans une dynamique de territoire. Ainsi le RPE devient le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les familles comme pour les professionnels. Le SIMAJE au-delà des obligations réglementaires de changement a aussi fait le choix en 2023 de mettre en place de manière échelonnée sur trois ans



les missions renforcées optionnelles. Pour commencer en 2023, le RPE est positionné sur son territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information et d'accueil. En 2024, la mission de 6 analyses de pratiques par an sera mise en place avec une intervenante extérieure pour au moins 6 Assistantes maternelles par séance.

- **Déploiement du PEdT SIMAJE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire (PEdT) SIMAJE, une responsable de structure titulaire de la collectivité travaille en étroite collaboration avec les différents responsables de secteur et cherche à développer et structurer des partenariats locaux pour le déploiement d'une réelle démarche projets.

Trois grands projets continuent en 2024 :

- **Opération Savoir Nager**

L'Opération « Savoir Nager » est proposée durant le Plan mercredi par les ETAPS. Une information est communiquée par le SIMAJE aux familles afin de leur proposer un apprentissage à la nage pour leur(s) enfant(s) le mercredi matin dans le cadre de l'accueil de loisirs.

- **Opération Savoir Rouler**

Le SIMAJE a signé la charte départementale du Savoir Rouler à Vélo. Cette opération a pour objectif que les enfants puissent acquérir une autonomie de circulation à vélo avant leur entrée au collège. Le SIMAJE vise là encore, avec cette opération une complémentarité entre ce que les enfants apprennent en classe et ce que les enfants acquièrent dans le cadre des animations mises en place dans le cadre du périscolaire ou de l'extrascolaire. Le choix du secteur enfance est que ce projet s'inscrive bien dans le temps, et de manière progressive afin de développer une pratique prudente et responsable sur les temps d'accueil SIMAJE de l'enfant.

- **Opération Gaspillage Alimentaire**

Cette opération se décline d'après un plan d'actions global en lien avec le projet de cuisine centrale de la collectivité, le plan alimentaire territorial. Le projet a vocation à se concentrer sur l'étape du gaspillage dans les assiettes même des enfants durant le temps de repas. Le gaspillage des denrées alimentaires se retrouve à différentes étapes de la chaîne de production. La démarche éducative et pédagogique qui va être mise en place dans ce projet vise une sensibilisation au gaspillage alimentaire des 3 /13 ans, afin d'acquérir les bons réflexes le plus tôt possible.

Par ce projet, il s'agit de développer une pratique durable et éco responsable sur les temps d'accueil du SIMAJE de l'enfant, de sensibiliser le jeune public aux enjeux du gaspillage sur l'environnement qu'il soit alimentaire, énergétique ou qu'il concerne les objets du quotidien et pour finir impliquer et responsabiliser les enfants dans la lutte contre le gaspillage.

Parallèlement à ces opérations, les actions suivantes se poursuivent en 2024 : les études surveillées, l'intervenante en anglais, l'occitan et les petits déjeuners.

Projets Structurants posés :

Cuisine centrale :

Le budget du service restauration est en augmentation du fait de l'augmentation des fréquentations et de l'augmentation des denrées, des fluides et du personnel.

La part des denrées alimentaires par repas confectionnés en vue de se rapprocher des prescriptions de la loi EGALIM (50% de produits de qualité (label, bio, local etc...) dont 20% de BIO), a augmenté de 5 centimes en 2023.

A ce jour, la part « denrées alimentaires » s'élève à 1,73 € par repas et produits locaux dont 1,3 % de produits bio et dont 18 % de produits bio.

Pour rappel, le service de restauration (confection et portage – liaison chaude) pour les 12 restaurants satellites du SIMAJE et les accueils de loisirs est assuré en régie par le personnel du syndicat sur la cuisine du lycée collèè de Sarsan. Le SIMAJE loue la cuisine au Conseil Départemental.

La mairie de Lourdes a fait valoir son droit de préemption afin d'acquérir fin 2023, l'ex cuisine centrale de la SOGERES. Une étude de cette cuisine est en cours de réalisation par le SIMAJE afin de continuer à assurer en autonomie et en régie la confection des repas en liaison chaude pour les établissements scolaires et les accueils de loisirs de son territoire ; et étudier la possibilité de confectionner des repas pour les établissements d'accueil de jeunes enfants, voire le troisième âge.

Les premiers résultats de cette étude permettant aux élus de faire des choix sur la réalisation ou pas de travaux, d'équipement et d'organisation seront connus courant 2024.

Les charges du personnel sont estimées à 5 700 000 €

BP 2022	REALISE 2022	BP 2023	RÉALISE 2023	Prévisionnel 2024
5 380 000 €	5 314 303 €	5 600 000 €	5 415 827 €	5 700 000 €

Une légère baisse des effectifs est notée sur les écoles du SIMAJE sur l'année scolaire 2023/2024. En effet, si on compare les effectifs des deux rentrées scolaires à la même date, en septembre 2022, 1 137 élèves et en septembre 2023, 1 108, soit 29 de moins. Demain, les effectifs peuvent être fragiles car sur les 1 108 élèves il y a 53 élèves ukrainiens.

Afin d'assurer un accueil de qualité et de lutter contre la précarisation des emplois, tout en maintenant un équilibre budgétaire, l'organisation des agents du pôle enfance a été de nouveau revue à la rentrée de septembre 2023. Nous n'avons pas renouvelé un contrat d'accroissement temporaire d'activités à 35h d'un responsable de structure. La personne native d'Angleterre qui assure les interventions en anglais sur le temps scolaire a cette année encore un contrat d'accroissement temporaire d'activités à raison de 10h30 sur une durée de 9 mois. Sept agents bénéficient de contrat de vacation (études surveillées, accompagnateurs bus, surveillance pause méridienne, AESH) depuis septembre 2023.

Neufs agents sont en disponibilité pour convenances personnelles.

Six agents ont pour mission principale d'assurer les remplacements des agents absents sur les fonctions d'animation, ATSEM, agents techniques. En effet, l'objectif de cette mise en place est de limiter les multiples recrutements de courte durée et par conséquent diminuer en 2024 le coût des remplacements qui s'élevait en 2022 à 327 141 euros.

Le SIMAJE a recruté une Directrice de crèche à la crèche Saint-Vincent de Paul. Cet agent est mis à disposition du centre hospitalier qui rembourse au SIMAJE sa rémunération.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale, la ville de Lourdes a procédé au recrutement d'une Chargé de coopération de catégorie A (55 000 € en année pleine), poste financé par la CAF à hauteur de 24 000 €, avec participation du SIMAJE de 32% soit environ 10 000 €, du CCAS pour 16% et la commune de Jarret pour 5%.

- **Mise à disposition d'agents :** 1 agent administratif de la ville de Lourdes auprès du SIMAJE à hauteur d'1 ETP depuis le 1^{er} août 2022, qui se poursuit sur 2024 suite au départ en disponibilité d'un agent du service administratif péri-extra scolaire.

□ **Mutualisation des services** : La mutualisation des services support le SIMAJE ainsi que d'une partie des services Propreté urbaine et Espaces spécifiques dans les écoles de Lourdes (ramassage des feuilles, tontes, tailles, élagages) a généré un reversement financier du SIMAJE à la ville à hauteur de 300 325 € en 2023 avec l'intégration également de la mission Politiques contractuelles. Cette mutualisation se poursuit en 2024 avec un prévisionnel de 318 000 €.

De même, le SIMAJE reverse aux communes d'Adé, de Lézignan, de Loubajac et de Poueyferré, les interventions des agents communaux sur les espaces verts des écoles de leurs communes.

□ **Diminution de l'assurance statutaire** : le taux de cotisation de l'assurance statutaire va passer de 5,37 % à 3,64 % au 1^{er} janvier 2024, la maladie ordinaire et la maternité ne sont plus assurées depuis 2023. L'assiette prévisionnelle est de 96 251 €.

Les évolutions réglementaires impactantes sur 2023 :

→ 2 augmentations successives du Smic en lien avec l'inflation

Après 3 augmentations en 2022, le SMIC a été revalorisé de 1,8% à deux reprises en 2023, au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai, impactant ainsi la valeur de l'indice minimum de traitement dans la Fonction publique de l'indice majoré 352 en décembre 2022 à l'indice majoré 353 au 1^{er} janvier 2023 et 361 au 1^{er} mai 2023.

→ Déploiement de nouvelles mesures salariales :

La valeur du point d'indice qui avait été augmentée de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, le faisant passer de 4,6860 € à 4,85003 €, a été revalorisée de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 pour atteindre 4,9228 €.

Une progression indiciaire a également été appliquée au 1^{er} juillet 2023 sur les indices de rémunération les plus bas avec l'attribution de points pouvant aller jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires.

Ces augmentations successives ont entraîné les recalculs successifs des IFSE des agents en lien avec l'intégration du 13^{ème} mois indiciaire des agents dans le régime indemnitaire.

Des mesures complémentaires ont été adoptées :

- Revalorisation du montant de prise en charge des abonnements aux transports collectifs à hauteur de 75%, contre 50% auparavant, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Revalorisation des frais de mission sur les nuitées hôtelières et les repas au 22 septembre 2023.
- Reconstitution du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat sur 2023, mécanisme de compensation de la perte de pouvoir d'achat des agents publics.

Les évolutions réglementaires sur 2024 :

Nouvelle augmentation du SMIC de 1,13% au 1^{er} janvier 2024 : 1 766,92 € bruts mensuels / 1 398,69 € nets mensuels.

Poursuite du déploiement des mesures de revalorisations salariales annoncées en 2023 avec l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires sur l'ensemble des grilles à compter du 1^{er} janvier 2024.

Revalorisation du barème de monétisation des CET à hauteur de 10% des indemnités forfaitaires au 1^{er} janvier 2024.

En terme de cotisations :

- Augmentation de 1% du taux de contribution de la CNRACL, part employeur, au 1^{er} janvier 2024, portant ce dernier à 31,65%.
- En compensation, pour l'année 2024, diminution du taux de cotisation maladie, part employeur, de 9,88% à 8,88%.
- Diminution du taux de cotisation auprès du Centre de Gestion de 1,10% à 0,9%.

- Après une augmentation l’an dernier du taux accident de travail général à 1,67 %, diminution attendue sur 2024 au taux de 1,57 %

Il conviendra de tenir compte également comme chaque année de l’évolution des frais de personnel liée au Glissement Vieillesse Technicité et aux avancements de carrière des agents.

Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :

Fonctionnaires (titulaires + stagiaires) : 123 dont 9 agents en disponibilité pour convenances personnelles, 1 agent en congé parental et 1 agent en congés proche aidant
 CDI de droits public : 2
 Contrats d’accroissement temporaire d’activité (CATA) : 11
 Vacataires : 4
 Remplaçants : 8
 Contrat de droit public directrice de crèche : 1
 Contrat annualisé technique droit public : 1

❖ **Les participations et subventions versées aux organismes estimées à 1 267 000 €**

BP 2022	RÉALISÉ 2022	BP 2023	RÉALISÉ 2023	Prévisionnel 2024
1 153 021€	1 118 317 €	1 274 104 €	1 118 840€	1 266 820 €

Les Participations versées à l’Ogec de Lourdes

Les conventions avec l’OGEC de Lourdes et de St Pé de Bigorre ont été renégociées fin 2020 pour une période allant jusqu’en 2026 et sont ajustées chaque année en fonction de l’indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de l’ensemble des ménages.
 Malgré l’augmentation du coût de l’élève, le versement à l’OGEC de Lourdes en 2024 s’élevant à 306 280 € sera inférieur d’environ 3 770 € à celui de 2023 du fait de la perte de 19 élèves.
 La participation versée à l’OGEC de Saint-Pé pour l’école Sainte Elisabeth s’élevant à 37 685 € est supérieure de 5 050 € à celle de 2023 du fait de l’augmentation des effectifs (4 élèves en plus) et du coût de l’élève.

Pour rappel, les autres principales participations et subventions concernent :

- La crèche St Vincent de Paul pour 600 000 €,
 - La halte-garderie la Souris Verte pour 210 000 €,
- Pour ces 2 subventions les montants 2023 sont maintenus. Ils seront cependant ajustés dès que la CAF aura versé le Bonus Territoire à ces deux établissements dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Les montants de la subvention du SIMAJE seront donc diminués du montant de ce Bonus Territoire qui ne sera connu qu’au cours du second semestre 2024.
- Le comité d'entraide pour 30 590 €,
 - Les projets éducatifs dans les écoles pour 25 271 €,
 - La subvention versée au Sivu du Pibeste pour 14 000 €.

Depuis 2021, ce chapitre enregistre également les dépenses d’informatique en nuage (cloud) : le montant pour 2024 devrait avoisiner les 15 930 €.

Il conviendra d’inscrire une enveloppe de 5 000 € pour les créances éteintes et les admissions en non-valeur sur ce chapitre.

❖ **Provisions**

Avec le passage à la M57, il n'existe plus de crédits de paiement pour l'enveloppe dont le montant reste à définir sera inscrite en provisions en cas de contentieux ou de créances dont la probabilité de recouvrement est compromise.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT sont estimées à 8,4 M€ :

BP 2022	RÉALISE 2022	BP 2023	RÉALISE 2023	PRÉVISIONNEL 2024
8 162 300 €	8 369 014 €	8 173 029 €	8 776 222 €	8 350 821 €

Les contributions financières des communes constituent la principale recette du Simaje :

Suivant le pacte financier conclu dès 2018 entre les 23 communes du Syndicat, elles correspondent aux attributions de compensation versées aux communes par la CA Tarbes Lourdes Pyrénées correspondant à la charge évaluée des compétences transférées.

Dans un souci de solidarité avec la commune de Loubajac, l'article 8 des statuts du Simaje a été modifié en 2021.

Les contributions financières des communes sont donc identiques à celles de 2022 pour un montant global de 7 227 872 €.

Communes	Montants en €
ADE	265 843
LES ANGLES	40 289
ARCIZAC EZ ANGLES	83 433
ARTIGUES	8 248
BARLEST	104 370
BARTRES	166 865
BOURREAC	37 751
ESCOUBES POUTS	35 530
JARRET	102 150
JULOS	120 866
LEZIGNAN	118 011
LOUBAJAC	129 114
LOURDES	4 733 457
PAREAC	19 669
PEYROUSE	98 977
POUEYFERRE	291 539
ST PE DE BIGORRE	397 178
SERE LANSO	24 744
ASPIN EN LAVEDAN	160 203
OMEX	78 991
SEGUS	88 191
OSSEN	73 916
VIGER	48 537
TOTAL	7 227 872

Il est également précisé que si la participation financière demandée par le SIMAJE à ses communes membres dépasse le montant de 7 227 872 €, le solde sera réparti entre les communes membres au

prorata de leur population DGF telle qu'elle est notifiée sur les fiches

Les principales autres recettes de fonctionnement sont :

- les contributions parentales pour les cantines et les accueils de loisirs sont estimées cette année à 618 000 €. Depuis 2023, les tarifs de la restauration scolaire sont modulés en fonction du quotient familial tout comme ceux des accueils de loisirs. Les nouveaux tarifs pour 2024 entrent en vigueur au 1^{er} février.
- la participation financière des communes hors SIMAJE pour la scolarisation de leurs élèves (base 700 euros par élève en 2024) va permettre de générer une recette prévisionnelle de 30 100 € (montée en puissance jusqu'en 2026 pour arriver à 800 euros par an par élève),
- les subventions provenant de la CAF, du CD 65 et de l'État pour un total de 319 380 €,
- le remboursement du personnel mis à disposition (directrice de crèche) pour 51 000 €,
- les remboursements sur charges de personnel provenant de la CPAM et de notre assurance statutaire estimés à 60 000 €,
- les autres recettes proviennent de tiers pour le remboursement de frais supportés par le SIMAJE : remboursement affranchissement de la CA TLP, fluides par la commune de Lourdes pour 6 500 €,
- les loyers perçus du Rectorat et de la ville de Lourdes pour les collections du château : 15 000 €,
- le remboursement des accompagnateurs scolaires par la CATLP pour 14 000 €.

Le SIMAJE ne bénéficiera pas cette année du filet inflation suite à sa suppression au niveau national.

II – INVESTISSEMENT

L'enveloppe globale des investissements concernant les travaux et équipements est estimée à environ 3,5 M€ TTC (dont les restes à réaliser 2023 repris à hauteur de 385 066 €), sur la base du programme d'investissement suivant :

Investissements relatifs aux établissements scolaires, péri et extra scolaires : 231 819,33 € dont 37 319,33 € de restes à réaliser

Une enveloppe de travaux estimée à 143 770 € TTC dont 31 270 € de reports 2023

- Travaux de sécurisation dans plusieurs écoles (maternelles : Lapacca, Lannedarré, Ophite et primaires : Poueyferré et Ossen),
- Ecole maternelle Lapacca : aménagement tour des arbres,
- Ecole Adé : abri de jardin scolaire,
- Ecole Poueyferré : travaux d'économie d'énergie et réfection d'une armoire électrique,
- Ecole Darrespouey : pose de volets et réfection des sols ;
- Ecole Honoré Auzon : aménagement des vestiaires,
- Ecole d'Ossen : aménagement rampe office,
- Ecole primaire Lapacca : installation de prises internet dans les salles de classes, bancs autour des arbres et stores.

Acquisition / Renouvellement de matériel informatique : enveloppe réduite à 6 000 €

Pour le service Prévention : 9 296 € dont 4 796 € de restes à réaliser

Acquisition de fauteuils pour les 9 salles de sieste des maternelles dans le cadre du projet PAMAL/France Kiné prévention.

Mobilier et équipements pour les écoles et les cantines : 72 754 € dont

Le renouvellement du mobilier et du matériel vieillissant des écoles va être poursuivi. Il sera privilégié du mobilier davantage ergonomique et acoustique pour une meilleure posture mais aussi pour limiter l'usure prématurée des agents et un meilleur confort des enfants. Le matériel, quant à lui, sera remplacé par des équipements plus écologiques et économiques en dépense énergétique.

Bâtiment administratif : Une enveloppe de 40 071,70€ TTC dont 11 271,70 € de reports 2023

Ces crédits sont prévus pour l'acquisition de matériel informatique et d'outillage, pour l'aménagement de postes ergonomiques d'agents RQTH et la réalisation de travaux sur les chéneaux.

Investissements relatifs à la Souris Verte

Enveloppe estimée à 3 000 € TTC pour des travaux de sécurisation de la toiture en installant une ligne de vie.

Multi Accueil 59 places : 714 410 € dont 325 209,97 € de restes à réaliser

L'année 2024 pour la compétence petite enfance exercée par le SIMAJE devrait être marquée par le début de construction du multi accueil 59 places.

Pour rappel, le Comité syndical lors de sa séance du 10 février 2023 a validé le programme de construction du multi accueil 59 places travaillé en lien avec la PMI, la CAF, la crèche Saint Vincent de Paul.

La ville de Lourdes a mis à disposition du SIMAJE la parcelle de la piscine découverte de la Coustète qui est actuellement en friche, afin d'y implanter cet établissement d'accueil de jeunes enfants.

A l'issue d'une procédure de concours d'architectes, le cabinet Goubert et Landes a été désigné comme maître d'œuvre pour réaliser cette construction. La phase avant-projet sommaire a été validée, certains détails en lien avec les utilisateurs sont en cours de finalisation.

Début 2024, la validation de la phase avant-projet définitif va permettre d'arrêter les coûts de construction ainsi que le montant définitif de rémunération à verser au maître d'œuvre. Cela va donc améliorer la lisibilité sur les montants financiers à engager. Une autorisation de programme va être votée au budget pour cette opération.

Durant le premier semestre 2024, la consultation des entreprises va être lancée afin que les travaux débutent au second semestre 2024, pour une livraison prévisionnelle au second semestre 2025.

Cette année 2024 va également permettre d'étudier le transfert du personnel de la fonction publique hospitalière de la crèche Saint Vincent de Paul vers la fonction publique territoriale.

Il conviendra de bien calibrer les postes en termes de nombre et de qualification nécessaires au bon fonctionnement de la prochaine structure, en adéquation avec l'étude menée en 2022 par le cabinet Energiea Conseil.

Des subventions prévisionnelles de l'Etat, de la Région, du Département et de la CAF sont inscrites pour 2024 pour un montant de 242 000 €.

Cuisine centrale : 543 265 € dont 11 265 € de restes à réaliser

La société SPI Ingénierie a été retenue pour la réalisation d'une étude afin d'évaluer le coût des travaux et du matériel à acquérir pour ouvrir l'ex cuisine centrale SOGERES.

Une subvention prévisionnelle de la Région est inscrite à hauteur de 25 % de la partie travaux ainsi que pour le volet équipement dans le cadre du dispositif en faveur de la transition alimentaire dans la restauration collective.

Le remplacement du véhicule utilisé pour la livraison des repas dans les écoles est également prévu pour un montant de 40 000 €.

Opérations non individualisées

Les projets importants du multi accueil 59 places et de la cuisine centrale étant en cours de réflexion à ce jour, au vu des incertitudes liées au rendu des études et au calendrier, il est proposé d'inscrire une enveloppe d'environ 2 M€ pour ces opérations dont le chiffrage doit être affiné. Cette enveloppe pourra être redistribuée dès finalisation du coût de ces investissements et des possibilités de subventions par les différents partenaires.

LA DETTE

Le capital de la dette SIMAJE restant dû au 01/01/2024 est de 1 686 109,91 €

L'encours de la dette par habitant au 01/01/2024 s'élève à 78,88 €

(sur la base de la population INSEE 2021 : 21 376 hab)

Structure de la dette :

A ce jour : 10 emprunts sont en cours de remboursement, tous classés dans le groupe A selon la charte de bonne conduite, correspondant à des taux fixes ou à des taux variables simples.

Annuité 2024 : 269 911,01 € dont intérêts = 32 015,17 €

- dont capital = 237 895,84 €

DESTINATION DES PRÊTS	PRÊTEUR	CAPITAL EM-PRUNTE	CAPITAL RES-TANT DÛ AU 01/01/2024
École Poueyferré	Crédit Agricole	245 248,48	116 427,33 €
Accueil Loisirs St Pé	CAF	35 000,00	7 000,00 €
Construction école St Pé	Caisse Épargne	1 200 000,00	420 000,00 €
Investissements 2018	Crédit Agricole	340 000,00	235 311,53 €
Investissements 2018	Caisse Épargne	216 667,00	147 053,36 €
Investissements 2018	Banque Postale	346 000,00	234 661,26€
Investissements 2018	Caisse Épargne	123 200,00	83 616,68 €
Bâtiment administratif	Crédit Agricole	550 000,00	32 414,52 €
École Ossen	Crédit Agricole	150 000,00	105 722,55 €
Investissements 2020	Crédit Agricole	380 000,00	303 902,68 €
Etat de la dette au 1/1/2024		3 586 115,48 €	1 686 109,91 €

La baisse de l'annuité de dette dès l'exercice 2025 permet d'envisager la souscription d'un nouvel emprunt pour financer les 2 projets phares du SIMAJE.

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	1 686 109,91	269 911,01	32 015,17	2,01%	2,02%	237 895,84	269 911,01
2025	1 448 214,07	234 728,48	27 220,57	1,98%	2,02%	207 507,91	234 728,48
2026	1 240 706,16	228 460,49	22 388,63	1,91%	1,97%	206 071,86	228 460,49
2027	1 034 634,30	225 692,49	17 518,65	1,80%	1,89%	208 173,84	225 692,49
2028	826 460,46	216 430,28	12 609,77	1,64%	1,76%	203 820,51	216 430,28
2029	622 639,95	134 699,12	8 564,09	1,49%	1,57%	126 135,03	134 699,12
2030	496 504,92	114 526,12	6 795,16	1,48%	1,50%	107 730,96	114 526,12
2031	388 773,96	114 526,12	5 172,87	1,48%	1,50%	109 353,25	114 526,12
2032	279 420,71	114 526,12	3 523,75	1,47%	1,49%	111 002,37	114 526,12
2033	168 418,34	101 556,61	1 847,22	1,44%	1,48%	99 709,39	101 556,61
2034	68 708,95	37 199,72	843,21	1,56%	1,48%	36 356,51	37 199,72
2035	32 352,44	23 372,14	417,45	2,23%	1,78%	22 954,69	23 372,14
2036	9 397,75	9 544,45	146,70	2,50%	2,51%	9 397,75	9 544,45

Extinction de l'encours

